


- Légende**
- ZONES URBAINES**
- Ub : zone urbaine du bourg
 - Ud : zone urbaine d'extension résidentielle
 - UE : zone urbaine à vocation économique
 - Uh : zone urbaine de hameaux
 - Ul : zone urbaine à vocation sportive et de loisirs
 - Uj : zone urbaine de parcs et jardins
 - Ugv : zone urbaine de sédentarisation des gens du voyage
- ZONES A URBANISER**
- 1AU : zone à urbaniser immédiatement constructible
 - 2AU : zone à urbaniser stricte
- ZONES AGRICOLES**
- A : zone agricole
 - Anc : zone agricole non constructible
- ZONES NATURELLES**
- N : zone naturelle
- AUTRES PRESCRIPTIONS**
- Emplacement réservé (cf liste)
 - N° de l'emplacement réservé (cf liste)
 - Zone inondable du PPRi "Val d'Allier Nord" (cf.servitudes) L'indice i indique le caractère inondable de la zone
 - Espace boisé classé
 - Élément bâti remarquable du paysage (art.L.151-19 du CU) N° de l'élément bâti remarquable (cf.règlement)
 - Marge de recul de 75 m de part et d'autre de la RN7 classée voie à grande circulation (article L.111-6 du Code de l'Urbanisme)
 - Zone humide (art.L.151-23 du CU)
 - Secteurs soumis à orientation d'aménagement et de programmation
 - Bâtiment susceptible de changer de destination (article L.151-11 du CU)

Approuvé par DCM le


Arrêté par DCM le



Commune de
**VILLENEUVE
SUR-ALIER**
(Département de l'Allier)

3.1 PLAN DE ZONAGE

1/2500



ARTICLE D'AMÉNAGEMENT

Échelle : 1:2500

15/05/2018

approuvé par le conseil municipal

